
Engagements prioritaires pris au titre de FIDA13 à financer au moyen du programme de dons ordinaires

Cote du document: EB 2024/143/R.24

Point de l'ordre du jour: 7 b)

Date: 13 novembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Documents de référence: Politique sur les dons ordinaires
([EB 2021/132/R.3](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver le choix des six engagements prioritaires pris au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) précisés dans le présent document, qui pourront faire l'objet d'un financement du programme de dons ordinaires durant la période couverte par FIDA13 (2025-2027).

Questions techniques:

Gérardine Mukeshimana

Vice-Présidente du FIDA
Bureau de la Présidence et de la Vice-Présidence
courriel: g.mukeshimana@ifad.org

Robson Mutandi

Chef par intérim
Groupe assurance qualité
courriel: r.mutandi@ifad.org

Engagements prioritaires pris au titre de FIDA13 à financer au moyen du programme de dons ordinaires

I. Contexte et justification

1. À sa cent trente-deuxième session, tenue en avril 2021, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la nouvelle Politique sur les dons ordinaires¹. Cette politique a établi une nouvelle procédure pour déterminer l'orientation thématique du programme de dons ordinaires du FIDA au cours de chaque cycle de reconstitution des ressources. Dans le cadre de la Politique en matière de dons de 2015², l'orientation thématique était déterminée sur une base annuelle ou triennale dans une note d'orientation stratégique approuvée par le Comité exécutif de gestion³. Au titre de la politique de 2021, un récapitulatif des engagements prioritaires souscrits dans le cadre de la reconstitution des ressources qui sont susceptibles de tirer profit d'activités financées par des dons doit être présenté pour approbation à la dernière session du Conseil d'administration précédant le début de chaque cycle de reconstitution des ressources.
2. Conformément à cette disposition, le présent document énumère les engagements prioritaires pris au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13) qui pourraient bénéficier d'activités financées dans le cadre du programme de dons ordinaires durant la période couverte par FIDA13 (2025-2027)⁴. Ces engagements prioritaires permettront au Conseil d'administration et à la direction de prendre des décisions éclairées sur la priorisation des activités à financer par des dons ordinaires.

II. Orientations stratégiques du FIDA pour les dons ordinaires

3. La Politique sur les dons ordinaires prévoit que l'objectif d'ensemble du programme de dons ordinaires est d'aider le FIDA à accomplir sa mission, à savoir parvenir à une transformation durable et inclusive du monde rural, et de contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable.
4. Le programme de dons ordinaires est associé à deux objectifs stratégiques qui se renforcent mutuellement:
 - i) objectif stratégique n° 1: démultiplier l'impact sur le terrain du programme de travail du FIDA, notamment en améliorant les capacités nationales afin de pérenniser les acquis obtenus;
 - ii) objectif stratégique n° 2: favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural, notamment au niveau régional et mondial.
5. D'après la théorie du changement, le programme de dons ordinaires servira à financer des interventions de nature catalytique propres à exercer un effet mobilisateur afin d'ouvrir au FIDA de plus larges possibilités d'action dans le cadre du programme de prêts et dons ou d'autres programmes et instruments⁵. Les interventions s'articuleront autour des volets suivants: i) améliorer le cadre d'action et le contexte d'investissement; ii) tirer parti des savoir-faire et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour intensifier l'impact du

¹ EB 2021/132/R.3.

² EB 2015/114/R.2/Rev.1.

³ La note d'orientation stratégique la plus récente couvrait la période de FIDA11 (2019-2021).

⁴ Les engagements pris au titre de FIDA13 sont présentés à l'annexe I du Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA: Investir dans la prospérité et la résilience rurales pour la sécurité alimentaire de demain (GC 47/L.5).

⁵ EB 2021/132/R.3, section IV.B et annexe III.

programme de travail du FIDA; iii) améliorer la disponibilité et l'assimilation des connaissances et des innovations utiles pour renforcer l'impact et la pérennité.

Encadré 1

Politique sur les dons ordinaires de 2021 (paragraphe 14)

« Pour atteindre les objectifs stratégiques, on exploitera les **volets** suivants, auxquels les deux objectifs correspondent l'un comme l'autre:

- **Améliorer le cadre d'action et le contexte d'investissement.** Au niveau national, il s'agira notamment de procéder à un travail d'analyse à l'appui des activités hors prêts, en particulier celles qui auront été déterminées dans les stratégies de pays, et d'aller dans le sens des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies. Au niveau régional et mondial, il s'agira d'encourager les politiques globales propres à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural et des systèmes alimentaires, de manière à créer un environnement propice à l'investissement dans l'agriculture paysanne.
- **Tirer parti des savoir-faire et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour intensifier l'impact du programme de travail du FIDA.** Dans le cadre des partenariats bénéficiant du concours de dons ordinaires, on s'efforcera d'autonomiser les plus vulnérables tout en renforçant les filières et les systèmes d'approvisionnement alimentaire locaux et les économies locales afin d'optimiser et de pérenniser les résultats. Il s'agira également d'utiliser les dons ordinaires pour renforcer les capacités des institutions et des organisations dans les pays en développement afin d'améliorer l'appropriation, l'efficacité et la viabilité des opérations financées par le FIDA. Dans ce cadre, le FIDA utilisera également les dons ordinaires pour mobiliser des ressources financières auprès des partenaires concernés. Il est possible de nouer des partenariats opérationnels avec des organismes de développement qui disposent d'un avantage comparatif pour les interventions d'urgence dans les situations de crise ou de fragilité, lorsqu'il est nécessaire d'agir rapidement. Le FIDA peut apporter sa connaissance approfondie des petits exploitants agricoles afin de compléter l'action de partenaires comme les autres organismes ayant leur siège à Rome, de manière à renforcer l'impact des interventions menées au sortir d'une situation d'urgence et des interventions de développement à long terme.
- **Améliorer la disponibilité et l'assimilation des connaissances et des innovations utiles pour renforcer l'impact et la durabilité.** Les savoirs concernés, qui engloberont les techniques et les travaux de recherche novateurs utiles aux pauvres, seront particulièrement axés sur la mise à l'essai, l'expérimentation et l'adaptation d'innovations s'adressant aux populations pauvres, notamment dans la perspective de leur reproduction à plus grande échelle par les pouvoirs publics compétents, soit dans le cadre du programme de prêts et dons du FIDA, soit en faisant appel aux ressources des partenaires de développement du FIDA. »

III. Domaines d'engagement prioritaires du programme de dons ordinaires pour la période couverte par FIDA13 (2025-2027)

6. Outre les objectifs stratégiques et les volets mentionnés ci-dessus, la Politique sur les dons ordinaires prévoit qu'« un récapitulatif des engagements prioritaires souscrits à l'occasion de la reconstitution des ressources qui sont susceptibles de tirer profit d'activités financées par des dons sera présenté pour approbation à la dernière session du Conseil d'administration précédant le début de chaque cycle de reconstitution des ressources »⁶. Six domaines d'engagement prioritaires sont proposés ci-dessous pour le programme de dons ordinaires de FIDA13; ils ont été choisis parmi l'ensemble des engagements pris au titre de FIDA13, énumérés à l'annexe I du document GC 47/L.5:

- i) **Domaine d'engagement prioritaire n° 1: Assurer l'inclusion (engagement n° 1.1 au titre de FIDA13).** Ce domaine couvre les initiatives qui aideront le FIDA à mieux prendre en compte les priorités en matière d'inclusion sociale et d'intégration des thématiques transversales dans les opérations qu'il finance. Ces initiatives devront être axées sur la promotion d'une approche participative et inclusive destinée à renforcer le pouvoir d'action des communautés rurales, et notamment des femmes et des jeunes, en mettant l'accent sur le dernier kilomètre et les populations qui risquent le plus d'être laissées de côté. Un appui sera prêté en particulier aux organisations paysannes, aux organisations de peuples autochtones et aux organisations de jeunes ruraux dans le cadre d'activités visant à augmenter leur capacité à accroître l'appropriation des opérations financées par le FIDA,

⁶ EB 2021/132/R.3.

en contribuant à l'efficacité et à la durabilité de ces dernières, et à renforcer leur participation aux processus d'élaboration des politiques et aux processus décisionnels qui les concernent. Les activités de ce domaine prioritaire appuieront également l'expérimentation de solutions innovantes pour renforcer l'accent mis sur les quatre thématiques transversales, à savoir l'environnement et les changements climatiques, les questions de genre, les jeunes et les enjeux nutritionnels. Le FIDA appuiera en outre l'inclusion des personnes handicapées.

- ii) **Domaine d'engagement prioritaire n° 2: Concentrer davantage l'attention sur les contextes de fragilité (engagement n° 1.2 au titre de FIDA13).** Ce domaine concerne les initiatives qui aideront le FIDA à améliorer l'efficacité de ses opérations, à tirer parti des ressources et à renforcer la collaboration dans les situations de fragilité en trouvant des moyens de lutter contre l'instabilité, les conflits et les déplacements de population, dans le but d'accroître la résilience locale. Les activités relevant de ce domaine consisteront notamment à expérimenter un appui innovant et sur mesure aux communautés rurales, destiné à leur donner de quoi se constituer des moyens d'existence durables et des trajectoires pérennes de croissance économique, et à aider les petits exploitants agricoles et les populations rurales à expérimenter ou à renforcer des pratiques résilientes face aux changements climatiques et des techniques de gestion durable des ressources naturelles, notamment en matière de préparation aux catastrophes. Une attention particulière sera également consacrée à l'appui aux partenariats avec les partenaires de développement pertinents, afin de tirer parti des ressources, d'analyser les facteurs déterminants et les conséquences de la fragilité qui relèvent du mandat du FIDA et de veiller à ce que les investissements du FIDA complètent les actions menées par les autres acteurs pour s'attaquer aux facteurs déterminants et aux conséquences de la fragilité qui ne relèvent pas du mandat du Fonds – consolidation de la paix ou interventions humanitaires, par exemple.
- iii) **Domaine d'engagement prioritaire n° 3: Investir dans la résilience climatique et la biodiversité (engagement n° 1.3 au titre de FIDA13).** Ce domaine rassemble les initiatives qui contribueront à soutenir les pays vulnérables aux changements climatiques, notamment les petits États insulaires en développement, grâce à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à la promotion d'investissements à faibles émissions et résilients aux changements climatiques, à la durabilité environnementale et à la gestion de la biodiversité, et à la mobilisation de financements pour l'action climatique. Les activités relevant de ce domaine consisteront notamment à expérimenter des solutions ou des outils novateurs pour lutter contre les changements climatiques, tels que des investissements dans des infrastructures vertes, la restauration des écosystèmes, la diversification des cultures, les pratiques de gestion durable des terres ou la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et à soutenir des activités régionales, y compris en facilitant la concertation sur les politiques au niveau régional.
- iv) **Domaine d'engagement prioritaire n° 4: Intensifier la collaboration avec le secteur privé (engagement n° 1.4 au titre de FIDA13).** Ce domaine couvre les initiatives qui appuieront la collaboration avec le secteur privé, l'objectif étant d'apprendre à travailler davantage et mieux ensemble pour obtenir plus rapidement un impact, mettre en place un environnement propice et catalyser des investissements. Relèveront de ce domaine les activités remplissant certaines conditions et financées par des dons qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie du FIDA relative aux opérations avec le secteur privé 2025-2030. Il pourra s'agir d'étudier de

nouveaux moyens d'appuyer le développement du secteur privé local, conformément au premier objectif de la stratégie, ou de mobiliser des financements privés nationaux et internationaux pour des investissements qui bénéficient au groupe cible du FIDA, comme le prévoit le second objectif.

- v) **Domaine d'engagement prioritaire n° 5: Promouvoir une approche intégrée des programmes de pays (engagement n° 2.1 au titre de FIDA13).** Ce domaine rassemble les activités qui sous-tendent l'approche intégrée des programmes de pays du FIDA. Ces activités viseront à contribuer à la réalisation des priorités nationales telles que définies dans les programmes d'options stratégiques pour les pays et les notes de stratégie de pays, en appuyant le renforcement des capacités des parties prenantes nationales en vue d'une meilleure exécution des activités du portefeuille, ainsi que les activités hors prêt essentielles qui ne peuvent être financées par le programme de prêts ou d'autres instruments du FIDA, ou par d'autres partenaires; à renforcer la gestion des savoirs et la consolidation des résultats des projets du FIDA aux niveaux national et régional; et à appuyer la recherche agricole et les approches fondées sur les sciences comportementales dans le cadre de l'expérimentation d'innovations.
- vi) **Domaine d'engagement prioritaire n° 6: Renforcer la pérennité et la modularité des investissements (engagement n° 2.3 au titre de FIDA13).** Ce domaine regroupe des activités remplissant certaines conditions et financées par des dons qui appuieront le plan d'action pour la durabilité et l'approche actualisée de transposition à plus grande échelle élaborés dans le cadre de FIDA12. Lors de leur mise en œuvre durant FIDA13, l'accent sera placé sur trois principaux domaines: i) la participation à l'élaboration des politiques au niveau des pays, pour accroître la production et l'utilisation d'éléments probants aux fins de l'élaboration des politiques et renforcer la capacité des pouvoirs publics à appliquer des politiques fondées sur des données et des éléments probants; ii) les partenariats, du niveau local à l'échelle mondiale, qui produisent les meilleurs résultats possible pour le groupe cible du FIDA, en mettant à profit le Cadre de partenariat approuvé dans le cadre de FIDA11; iii) l'expérimentation d'innovations pouvant être intégrées et reproduites à plus grande échelle dans le portefeuille d'investissements du FIDA.
7. Le tableau ci-après montre les liens entre les engagements au titre de FIDA13 qui ont été retenus et les objectifs stratégiques et volets du programme de don du Fonds. Il est toutefois important de noter que ces engagements peuvent contribuer à différents objectifs stratégiques et volets.

Tableau 1

Liens entre les domaines d'engagement prioritaires, les volets et les objectifs stratégiques

<i>Engagements pris au titre de FIDA13</i>	<i>Engagements qu'il est proposé d'appuyer dans le cadre du programme de dons</i>	<i>Volet</i>	<i>Objectif stratégique</i>
1. FIDA13: Renforcer la résilience des communautés vulnérables			
1.1 Assurer l'inclusion	✓	Partenariats stratégiques et opérationnels	Objectif stratégique 1 principalement
1.2 Concentrer davantage l'attention sur les contextes de fragilité	✓	Partenariats stratégiques et opérationnels	Objectif stratégique 1 principalement
1.3 Investir dans la résilience climatique et la biodiversité	✓	Savoirs et innovation	Objectif stratégique 1 principalement
1.4 Intensifier la collaboration avec le secteur privé	✓	Savoirs et innovation	Objectif stratégique 1 principalement
2. Produire un impact grâce à des programmes de pays intégrés			
2.1 Promouvoir une approche intégrée des programmes de pays	✓	Politiques et investissements	Objectif stratégique 2 principalement
2.2 Gestion adaptative			
2.3 Renforcer la pérennité et la modularité des investissements	✓	Politiques et investissements	Objectif stratégique 2 principalement
3. Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles			
3.1 Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles			
4. Assembler des fonds au service du développement et faire jouer l'effet de levier			
4.1 Maximiser les ressources destinées à celles et ceux qui en ont le plus besoin			
4.2 Augmenter le financement pour maximiser l'impact			

IV. Raisonnement concernant les autres engagements pris au titre de FIDA13

8. Les engagements pris au titre de FIDA13 ci-après n'ont pas été retenus en tant que domaines d'engagement prioritaires du programme de dons ordinaires:
 - i) Gestion adaptative (engagement 2.2);
 - ii) Renforcer l'efficacité et l'efficience organisationnelles (engagement 3.1);
 - iii) Maximiser les ressources destinées à celles et ceux qui en ont le plus besoin (engagement 4.1);
 - iv) Augmenter le financement pour maximiser l'impact (engagement 4.2).
9. Ces engagements n'ont pas été retenus pour le moment, mais continuent d'être pris en considération et pourraient être ajoutés s'ils gagnaient en pertinence au cours du cycle de FIDA13.

V. Principes directeurs, évaluation des propositions et établissement de rapports

10. L'ensemble des dispositions et des principes fondamentaux établis dans la Politique sur les dons ordinaires pour hiérarchiser l'allocation des ressources dans le cadre du programme de dons ordinaires s'appliqueront et seront utilisés pour évaluer l'admissibilité des propositions et les classer par ordre de priorité selon une procédure de mise en concurrence⁷. Conformément à la Politique, les différentes propositions de don ne seront pas approuvées en fonction de l'ordre dans lequel elles seront présentées, mais seront évaluées au moyen des procédures d'assurance qualité rigoureuses et indépendantes du FIDA afin de déterminer dans quelle mesure elles correspondent aux critères de financement.
11. Les notes conceptuelles établies pour les dons devront mentionner les objectifs stratégiques, les volets et les domaines prioritaires auxquels il est prévu de contribuer, et justifier ces choix. Cela permettra de mieux suivre la quantité de dons et de ressources alloués à chaque objectif stratégique, volet et domaine prioritaire.
12. La Politique sur les dons ordinaires prévoit que, pour chaque période de reconstitution des ressources, le montant des financements accordés sous forme de dons ordinaires au titre de l'objectif stratégique n° 1 sera nettement plus élevé. Par conséquent, une part plus importante des ressources sera allouée aux initiatives relevant des domaines d'engagement prioritaires qui contribuent principalement à l'objectif stratégique n° 1, et aux initiatives relevant d'autres domaines d'engagement prioritaires dans le cas où elles participent notablement à la réalisation de l'objectif stratégique n° 1. Pour aider le Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques à prendre des décisions éclairées sur les nouvelles propositions de don, un tableau indiquant la répartition des ressources déjà allouées et engagées pour chaque objectif stratégique et chaque domaine d'engagement prioritaire sera inclus dans les notes de couverture du Comité relatives aux dons ordinaires.
13. **Cadre de résultats et établissement de rapports.** Le cadre de résultats de la Politique sur les dons ordinaires donné à titre indicatif comprend un indicateur portant sur le rattachement de chaque proposition aux engagements stratégiques prioritaires. Cet indicateur fournit le nombre et le pourcentage de nouveaux projets financés par des dons rattachés à chaque objectif stratégique et engagement prioritaire pris au titre de la reconstitution et recensé par le Conseil d'administration.
14. Le Groupe assurance qualité collectera les données relatives à cet indicateur au stade de la conception, en se référant directement aux domaines d'engagement prioritaires répertoriés dans le présent document, et les consignera dans un rapport de situation qui sera soumis chaque année au Conseil d'administration lors de sa session de décembre. Ce rapport couvrira tous les autres aspects liés à la mise en œuvre efficace et efficiente du programme de dons, et permettra d'informer régulièrement le Conseil d'administration sur la manière dont les dons sont alloués aux différents domaines prioritaires.

⁷ Les principes fondamentaux sont définis à la section C de la Politique sur les dons ordinaires de 2021 (EB 2021/132/R.3, paragraphes 18 à 28).

Domaines thématiques prioritaires des dons au titre du guichet mondial/régional au cours des dernières années

Dons approuvés de 2022 à 2024

- Domaine prioritaire n° 1 Rehausser le degré d'ambition en ce qui concerne l'intégration des thématiques transversales et d'autres questions prioritaires, et cibler plus efficacement les populations rurales les plus vulnérables
- Domaine prioritaire n° 2 Mettre un accent stratégique sur les situations de fragilité, les conflits et le renforcement de la résilience
- Domaine prioritaire n° 3 Nouer des partenariats stratégiques pour renforcer l'impact
- Domaine prioritaire n° 4 Améliorer la performance et l'efficacité
- Domaine prioritaire n° 5 Pérenniser les résultats et les reproduire à plus grande échelle

Dons approuvés de 2019 à 2021 (note d'orientation stratégique 2019-2021)

- Domaine prioritaire n° 1 Production agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la génération de revenus
- Domaine prioritaire n° 2 Résilience face aux changements climatiques et durabilité environnementale
- Domaine prioritaire n° 3 Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes
- Domaine prioritaire n° 4 Possibilités offertes aux jeunes
- Domaine prioritaire n° 5 Débouchés commerciaux et partenariats avec le secteur privé
- Domaine prioritaire n° 6 Priorités stratégiques approuvées par le Comité exécutif de gestion

Dons approuvés en 2018 (note d'orientation stratégique 2018)

- Domaine prioritaire n° 1 Accès des jeunes ruraux et des populations rurales vulnérables aux avoirs productifs, à des financements, aux ressources naturelles et à de nouvelles compétences ou capacités
- Domaine prioritaire n° 2 Services de conseil et de vulgarisation agricole à l'intention des petits producteurs ruraux et de leurs organisations
- Domaine prioritaire n° 3 Technologies de l'information et applications
- Domaine prioritaire n° 4 Recherche agricole pour le développement, en vue de l'accroissement durable de la production et de la productivité aux fins de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la génération de revenus

Dons approuvés en 2017 (note d'orientation stratégique 2017)

- Domaine prioritaire n° 1 Droits et accès aux ressources pour les populations les plus vulnérables
- Domaine prioritaire n° 2.1 Technologies de l'information et des communications novatrices au profit des petits exploitants agricoles
- Domaine prioritaire n° 2.2 Pertes alimentaires dans les filières
- Domaine prioritaire n° 3 Amélioration de la collecte de données et de la gestion des résultats
- Domaine prioritaire n° 4 Recherche agricole pour le développement

Dons approuvés en 2016 (note d'orientation stratégique 2016)

- Domaine prioritaire n° 1 Jeunesse rurale et chômage
- Domaine prioritaire n° 2 Inclusion financière des populations rurales
- Domaine prioritaire n° 3 Amélioration de la collecte de données et de la mesure des résultats
- Domaine prioritaire n° 4 Recherche agricole pour le développement

Dons approuvés en 2015 (note d'orientation stratégique 2015)

- Domaine prioritaire n° 1 Programmes de recherche agricole pour le développement en faveur des populations pauvres
- Domaine prioritaire n° 2 Renforcement des liens entre les petits exploitants agricoles ou producteurs ruraux et les filières
- Domaine prioritaire n° 3 Autonomisation des organisations paysannes et des organisations de peuples autochtones
- Domaine prioritaire n° 4 Avantages tirés des liens entre zones rurales et zones urbaines en faveur du développement
- Domaine prioritaire n° 5 Amélioration de l'obligation de rendre compte des résultats et élimination des lacunes en matière de données sur des questions de grande importance pour le FIDA